



**Université
Jean Monnet**
Saint-Étienne

**Conseil d'administration
Séance du 23 septembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 62/2024	QUESTIONS FORMATION
	Capacités d'accueil en 2 ^{ème} année d'études de santé : rentrée 2026

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 6 septembre 2024

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 2^{ème} année d'études de
santé, rentrée 2026.

Document annexé.

A Saint Etienne le 24 septembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0

**Capacités d'accueil prévisionnelles en deuxième année
des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie,
Pharmacie et Masso-Kinésithérapie.**

Année universitaire 2026/2027

Médecine (1)	Pharmacie (2)	Odontologie (2)	Maïeutique (2)	Masso- kinésithérapie (3)	Total
227	57	17	12	72	385

(1) Formation à l'Université Jean Monnet (UJM), à Saint-Etienne.

(2) Formation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), à Lyon ou à Bourg en Bresse, pour une partie des places en Maïeutique. Les nombres et les répartitions des places en Pharmacie, Odontologie et Maïeutique font l'objet d'une convention annuelle entre l'UJM et l'UCBL.

(3) Formation à l'IFMK Saint-Michel à Saint-Etienne. Le nombre et la répartition des places en Masso-kinésithérapie font l'objet d'une convention pluriannuelle entre l'UJM et l'IFMK pour une période allant jusqu'à l'année universitaire 2026-2027 incluse.